

Communiqué de presse

Si M. Olivier CARRE a cru devoir évoquer au Conseil Municipal d'Orléans « les permis de construire de « boîtes » » qui auraient été délivrés durant « les quinze dernières années », ce propos n'est pas resté sans réponse de ma part. Car il est inexact. Les municipalités que j'ai présidées pendant 12 ans ont, en effet, constamment exercé une très grande vigilance sur la qualité des constructions, dans le cadre de la loi. Je rappelle que l'opération des « Chèvres Noires », qui est déplorable sur le plan architectural, a été - hélas !- réalisée antérieurement à notre arrivée. Et je ne voudrais pas que l'on renouât aujourd'hui avec de vieilles pratiques. C'est pourquoi, j'ai évoqué le bâtiment Etap Hôtel lors du dernier Conseil Municipal. Ce que j'apprends aujourd'hui me navre. Il est tout de même ahurissant que l'on arrive, en 2004, à construire à la fois un nouveau bâtiment et un mur de métal et de verre pour le dissimuler. Espérons au moins que le mur sera beau, ce dont le conseiller municipal concerné ne semble pas sûr ! Ne serait-il pas de simple bon sens de construire sur les lieux appropriés des bâtiments de qualité que l'on ne serait pas obligé de maquiller ni de cacher ?

Thème : Textes sur Orléans